



Maître d'ouvrage

**Communauté de communes AURAY QUIBERON TERRE
ATLANTIQUE ESPACE TERTIAIRE PORTE OCEANE
2 - Rue du Danemark - BP 70447
56404 AURAY CEDEX**



**Révision du zonage d'assainissement des
eaux usées de la commune de
Landévant**

Résumé non technique

Juillet 2017

↳ INTRODUCTION

La commune de Landévant a procédé à l'actualisation de ses documents d'urbanisme par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, mais le zonage d'assainissement n'avait pas été validé par une enquête publique. La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique souhaite donc actualiser le document réalisé lors de l'élaboration du PLU et le valider par la procédure d'enquête publique.

Une nouvelle délibération devra donc être prise pour valider le nouveau périmètre collectif.

↳ CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

La commune de Landévant est située dans le département du Morbihan à 36 kilomètres au Nord/Ouest de Vannes et est intégrée à la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Il n'existe pas de captage assurant l'alimentation en eau potable sur la commune. L'alimentation en eau potable de la commune est assurée pour la production par Eau du Morbihan et pour la distribution par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

↳ SITUATION ACTUELLE

★ **POPULATION – HABITAT** : La population a fortement augmenté depuis 1999 avec une progression de l'ordre de 20 à 30 % sur les deux derniers recensements.

Pour l'évolution du parc des logements, le nombre des logements vacants est stable par contre celui des résidences secondaires est en forte hausse. Le nombre de résidences principales progresse ce qui explique l'évolution de la population.

★ **URBANISATION** : La commune de Landévant dispose d'un Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé le 26 Juin 2015

Le nombre de logements envisagés dans le PLU est donc de 426 sans comptabiliser les 11,35 hectares de zones 2 AU.

↳ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les eaux usées collectées sur la commune de Landévant sont traitées sur la station d'épuration communale de type "Boues activées à aération prolongée" mise en service en 1991 d'une capacité nominale de 7580 Equivalents Habitants, 600 m³ par jour en hydraulique et 910 Kg de DBO5/jour en organique.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Landévant	Résumé non technique Juillet 2017
	2

Les taux de charge 2015 sur l'ouvrage de traitement sont les suivants :

- charge organique : 25,48 % de la capacité nominale,
- charge hydraulique : 85,80 % de la capacité nominale.

Une étude a été réalisée pour restructurer la station d'épuration actuelle avec une mise en service à l'horizon 2022.

↳ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé le 9 octobre 2004 et est assuré par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Le SPANC comptabilise pour l'année 2015 : 372 installations d'assainissement non collectif sur Landévant.

Lors de travaux nécessitant un dépôt de permis de construire ou lors de transactions immobilières (vente ou mutation), le système d'assainissement non collectif devra être mis en conformité.

↳ SYNTHESE DE LA SITUATION ACTUELLE

L'ajustement du plan de zonage porte sur la mise en cohérence des documents d'urbanisme en vigueur et ceux de la révision du zonage d'assainissement.

L'ouvrage de traitement actuel va être restructuré. Sa capacité de traitement permettra de traiter les eaux usées actuelles et futures liées au projet d'urbanisation du PLU.

↳ DETERMINATION DU ZONAGE

Compte tenu de cet état des lieux ; le conseil communautaire décidera de modifier son plan de zonage avec l'intégration des zones constructibles. Un plan de zonage correspondant sera établi.

↳ RESEAU PLUVIAL

Compte tenu de la topographie de la commune et des projets d'urbanisation au niveau du bourg, il sera nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires lors de la réalisation des travaux d'urbanisation pour capter et réguler l'écoulement des eaux pluviales sans porter préjudice aux secteurs situés en aval soit de manière globale soit à la parcelle.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Landévant	Résumé non technique Juillet 2017
	3

Une étude de schéma directeur de gestion des eaux pluviales et un zonage d'assainissement des eaux pluviales ont été réalisés parallèlement à l'élaboration du PLU. Ces documents précisent les dispositions à prendre pour la gestion des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisation.

↳ REGLES POUR LES USAGERS

★**Assainissement collectif** : Les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif sont sous la responsabilité du service assainissement de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Ils doivent respecter le règlement d'assainissement et sont assujettis à la fiscalité correspondante.

★**Assainissement non collectif** : Les usagers maintenus en assainissement non collectif sont sous la responsabilité du **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif (SPANC) assurée par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Ils doivent respecter le règlement d'assainissement non collectif et sont assujettis à la fiscalité correspondante.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Landévant	Résumé non technique Juillet 2017 4